

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance ordinaire du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le seize juin, à 11 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	4
Votants	9

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Hélène COLELLA, Patricia FRESNEAU, Thierry AURIAT, Marie-Noëlle LE BEUZ, Michèle PRIEUR, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Patricia FRESNEAU, Claudette SERGENT a donné pouvoir à Marie-Noëlle LE BEUZ, Colette BENOIST a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2026_015

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Président du Centre Communal d'Action Sociale). Il est établi à partir de la comptabilité communale et présente les résultats d'exécution du budget.

I – Présentation générale

La section de fonctionnement clôture l'exercice avec un excédent de 83.898,37 €, la section d'investissement avec un excédent de 28.922,79 €, soit un excédent net global de 112.821,16 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	13 162,49 €	2 731,60 €	893 031,42 €	913 778,84 €	906 193,91 €	916 510,44 €
Clôture 2024		39 353,68 €		63 150,95 €		102 504,63 €
Totaux (I)	13 162,49 €	42 085,28 €	893 031,42 €	976 929,79 €	906 193,91 €	1 019 015,07 €
Résultat de l'exercice		28 922,79 €		83 898,37 €		112 821,16 €
Restes à réaliser (II)						
Totaux (I+II)	13 162,49 €	42 085,28 €	893 031,42 €	976 929,79 €	906 193,91 €	1 019 015,07 €
Solde définitif		28 922,79 €		83 898,37 €		112 821,16 €

II – La section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 890 316,72 €.

- Chapitre 011 – Charges à Caractère Général (373 707 €) - 36 500 € de dépenses non réalisées

Sur le poste 6042 – achats de prestations de services, les repas livrés à domicile subissent une nouvelle diminution de l'ordre de 300 repas, tandis que les crédits non consommés représentent 8 700 €.

Les dépenses pour les activités et voyages sont inférieures aux prévisions, les animateurs étant toujours en recherche de sorties de qualité et adaptées aux seniors. Lorsque cela est possible, notamment au niveau du prestataire, en terme d'effectifs et au niveau du coût, les listes d'attente sont absorbées totalement ou partiellement, afin de satisfaire le maximum de seniors.

Les dépenses d'énergie figurant au 60612 sont inférieures aux prévisions (3 400 € non réalisées). Le CCAS et l'Espace seniors ont réinvestis les locaux fin janvier 2025, et le mot d'ordre étant la sobriété énergétique, les consommations hivernales pour le chauffage, et estivales pour la climatisation, ont été maîtrisées.

Sur le poste 611 – contrats de prestations de services, 8 500 € n'ont pas été dépensés pour le repas des seniors, ceci étant dû notamment à un écart entre prévisions du nombre de personnes pouvant s'inscrire et finalisation des inscriptions. Par ailleurs, pour chaque séance de cinéma, les prévisions budgétaires sont entendues pour 350 personnes et une avant-première sur les quatre séances proposées. Les réalisations ont été inférieures en nombre de participants, et l'espace seniors n'a pas sélectionné de film en avant-première.

Les crédits prévus pour la formation du personnel ont été partiellement utilisés. Les formations gratuites et webinaires auprès des partenaires : Maison de la Justice et du Droit, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CLIC, UNCCAS...sont fortement plébiscités par les agents.

Sur le poste 6232 - fêtes et cérémonies, 1 500 € n'ont pas été consommés sur les colis de fin d'année.

Sur le poste 6245 – transports de personnes extérieures, l'organisation en interne est privilégiée (chauffeur du transport adapté ou chauffeur de la ville), mais une enveloppe est prévue pour le recours au titulaire du marché de cars notamment pendant les périodes de congés d'été. Les crédits n'ont donc pas été consommés en totalité.

- Chapitre 012 – Charges de personnel (473 632 €) - 5 300 € de dépenses non réalisées

Cette année encore, la gestion optimisée des ressources humaines a permis de terminer l'année sur un réalisé efficient représentant un écart de 5 317 € par rapport au budget primitif sans décision modificative. Par ailleurs, un agent prévu à temps complet pour toute l'année a bénéficié d'un temps partiel sur autorisation pendant un trimestre, ce qui peut justifier tout ou partie de cet écart.

• Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (42 755 €) - 39 200 € de dépenses non réalisées

Les crédits affectés aux aides diverses n'ont pas été intégralement consommés cette année encore, ceci étant fonction des demandes d'aides présentées et des décisions de la commission permanente qui ont découlé de leur analyse.

En 2025, le comité du syndicat des Personnes Handicapées du Val d'Orge a appelé la cotisation des communes adhérentes pour 50 % de la cotisation habituelle (pour mémoire, il n'y a pas eu d'appel de cotisation l'année précédente).

Les contributions pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (458,50 €) et le Fonds Solidarité Logement (1 989,00 €) sont en augmentation. L'augmentation du FSL de l'ordre de 800 € n'était pas connue au moment de la préparation budgétaire.

Enfin, une partie de l'enveloppe supplémentaire pour l'attribution de subventions aux associations (demandes en cours d'année) n'a pas été utilisée.

• Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

En 2025, un remboursement de 210 € à un senior pour une annulation de séjour à la fête des Lumières à Lyon en décembre 2024 pour raisons médicales, a été nécessaire.

• Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

Le comptable public, Trésorerie de Sainte Geneviève des Bois, a demandé la constitution d'une provision d'un montant de 13 €, destinée à financer les non-valeurs (créances non recouvrées) qui pourraient être présentées.

Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 913 778,84 €, soit 218 778,84 € hors subvention communale.

• Chapitre 70 – Produits des services (188 635 €) - 3 172 € de recettes non réalisées

Les réalisations sont relativement conformes aux prévisions. Pour mémoire, un barème dégressif a été mis en place à la rentrée 2024 sur la quasi-totalité des activités ou services, afin de permettre aux seniors aux faibles ressources de bénéficier de sorties tout au long de l'année avec un tarif adapté, et de favoriser également le maintien à domicile avec des tarifs de 3 à 6 € par repas. On constate une nouvelle diminution des commandes de repas, ce qui représente un écart d'environ 300 repas sur l'année par rapport à l'année 2024. Cette diminution semble maintenant se stabiliser, alors que le service de portage de repas à domicile a rencontré un grand succès précédemment, avec la nouvelle restauration puis la crise sanitaire.

Comme habituellement, trois séjours ont eu lieu en 2025 : le séjour d'hiver à la montagne, un séjour au printemps à Venise, puis un séjour à l'automne à Annecy.

• Chapitre 74 – Dotations et participations (697 500 €)

Une subvention de la conférence des financeurs du Conseil Départemental de l'Essonne a été obtenue pour les cours de Qi Gong ainsi que pour les ateliers équilibre pour un total de 3 100 €.

La subvention communale, identique à celle de 2024, figure sur ce chapitre, à hauteur de 695 000 €.

• Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (23 130 €)

Il s'agit essentiellement des loyers hors charges de la résidence Louis Poizeaux, et ils sont inférieurs aux prévisions, compte-tenu d'une présence en baisse après le décès de deux locataires en place. Des remboursements de séjours par les agences ou assurances figurent aussi sur ce chapitre, notamment le remboursement d'une personne pour le séjour d'hiver, et d'une personne et un couple pour le séjour à Venise.

Enfin, la dissolution d'une association a entraîné le versement de son solde de trésorerie en faveur du CCAS pour un peu plus de 800 €.

III – La section d’investissement

Les dépenses

Les dépenses d’investissement s’élèvent à la somme de 13 162,49 € dont 420,33 € de remboursements de cautions pour la restitution de deux logements de la résidence Louis Poizeaux après le décès de leurs occupants.

La plus grande partie de ces dépenses est constituée de l’acquisition d’un chariot numérique notamment pour les cours destinées aux seniors, de matériels informatiques pour les agents du CCAS (deux PC portables et deux écrans), d’une imprimante 3D et d’une plaque à induction pour l’un des logements de la résidence Poizeaux.

Les recettes

Les écritures d’amortissements du matériel et mobilier figurent en recettes d’investissement pour 2 714,70 €.

Le Conseil d’Administration du CCAS ayant entendu l’exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU la délibération n° 2025_010 du 1er Avril 2025 approuvant le budget primitif de l’exercice 2025,

VU la maquette budgétaire du Compte Administratif 2025 du CCAS ci-annexée,

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS, doit quitter la séance lors du vote du Compte Administratif,

CONSIDÉRANT que Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente, a présidé la séance pour le vote du Compte Administratif 2025,

Après avoir délibéré par :

9 voix pour

2 sans participation :

Nathalie LALLIER, Thierry AURIAT

ADOpte le compte administratif de l’exercice 2025 présentant les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Réalisations			
Dépenses (I)	13 162,49 €	893 031,42 €	906 193,91 €
Recettes (II)	2 731,60 €	913 778,84 €	916 510,44 €
Résultat antérieur reporté			
Déficit (III)			
Excédent(III)	39 353,68 €	63 150,95 €	102 504,63 €
Résultat de l’exercice			
Déficit (IV =I-(II+III))			
Excédent (IV=II+III-I)	28 922,79 €	83 898,37 €	112 821,16 €
Restes à réaliser			
Dépenses (V)			
Recettes (VI)			
Résultat net			
Déficit (IV+V-VI)			
Excédent (IV-V+VI)	28 922,79 €	83 898,37 €	112 821,16 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le



ID : 091-269100905-20260616-DEL_2026_015-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 16 juin 2026.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Nathalie Lallier.